

« Par ailleurs, afin de contribuer à améliorer le niveau en français de tous les collégiens, des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes seront intégrés dans le programme de français. L'excellence sera ainsi mise au service de la réussite de tous et de la réduction des inégalités de maîtrise de la langue française. » <sup>1</sup>

« Donc il ne s'agit pas de supprimer un droit ou **une possibilité** pour quelques uns : il s'agit de **généraliser cela**, comme pour la question des langues vivantes pour toutes les collégiens. »

« Le sujet, c'est comment est-ce qu'on fait en sorte que tous les collégiens **puissent** accéder à cet enrichissement que constitue le fait d'avoir une seconde langue plus tôt que d'attendre la Quatrième, le fait d'être ouvert en effet aux Cultures et Langues de l'Antiquité. »

« Dans le nouveau collège, comme actuellement, les élèves **pourront** apprendre le latin de la Cinquième à la Troisième, et le grec en Troisième, comme ce qui existe aujourd'hui, sauf que ça ne s'appellera pas « option facultative » : ce sera un enseignement pratique interdisciplinaire. »

**Pour servir l'objectif annoncé, pour quelle(s) raison(s) choisissez-vous, Madame la ministre, la possibilité et non l'obligation d'enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité à tous les élèves ?**

<sup>1</sup> Source : réponse de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM aux questions des députés relatives à l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité [00'00 à 03'55], lors de son audition devant la commission des affaires culturelles (mardi 25 mars 2015) : <http://videos.assemblee-nationale.fr/video.6585.commission-des-affaires-culturelles--mme-najat-vallaud-belkacem-ministre-sur-la-reforme-des-colle-24-mars-2015>